



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL**

Conseil du **25 janvier 2021**

Délibération n° 2021-0425

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Assemblée générale de l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise - Désignation d'un représentant du Conseil

service : Délégation Pilotage et ingénierie administrative et financière - Direction finances et contrôle de gestion

**Rapporteur** : Monsieur le Président Bernard

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 janvier 2021

Secrétaire élu : Monsieur Nicolas Barla

Affiché le : mercredi 27 janvier 2021

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Asti-Lapperrière, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barge, Barla, Mme Benahmed, MM. Benzeghiba, Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, MM. Bub, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charmot, Mme Charnay, MM. Chihi, Cochet, Cohen, Mmes Coin, Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crédoz, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, David, Debú, Mmes Dehan, Delaunay, MM. Devinaz, Diop, Doganel, Doucet, Mmes Dubois Bertrand, Dubot, Dupuy, Ebery, El Faloussi, Etienne, Fautra, Fontaine, Fontanges, Fournillon, Fréty, Frier, M. Gascon, Mme Georgel, MM. Geourjon, Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Gomez, Grivel, Groult, Mmes Guerin, Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Mme Lecerf, MM. Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Mône, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mmes Reveyrand, Roch, M. Rudigoz, Mmes Runel, Saint-Cyr, Sarselli, Sechaud, MM. Seguin, Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, MM. Thevenieau, Uhlich, Vergiat, Vieira, Vincendet, Vincent, Mmes Vullien, Zdorovtsoff.

Absents excusés : M. Galliano (pouvoir à M. Kimelfeld).

**Conseil du 25 janvier 2021****Délibération n° 2021-0425**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

objet : **Assemblée générale de l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise - Désignation d'un représentant du Conseil**

service : Délégation Pilotage et ingénierie administrative et financière - Direction finances et contrôle de gestion

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 6 janvier 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Contexte**

L'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise créée en 1979 est une association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901. Elle a pour objet, conformément à l'article L 121-3 du code de l'urbanisme modifié par la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 :

- de suivre les évolutions urbaines et de développer l'observation territoriale,
- de participer à la définition des politiques d'aménagement et de développement et à l'élaboration des documents d'urbanisme et de planification qui leur sont liés, notamment les schémas de cohérence territoriale (SCoT) et les plans locaux d'urbanisme,
- de préparer les projets d'agglomération métropolitains et territoriaux, dans un souci d'approche intégrée et d'harmonisation des politiques publiques,
- de contribuer à diffuser l'innovation, les démarches et les outils de développement territorial durable et la qualité paysagère et urbaine,
- d'accompagner les coopérations transfrontalières et les coopérations décentralisées liées aux stratégies urbaines.

Elle a, en outre, la possibilité d'intervenir dans tous les domaines relevant de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, suivant les directives qui lui sont données par son conseil d'administration.

**II - Modalités de représentation**

L'association comprend 43 membres adhérents, répartis dans 3 collèges :

- le 1<sup>er</sup> collège regroupe les membres de droit : la Métropole de Lyon, l'État, le Département du Rhône, le Syndicat mixte d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise (SEPAL), le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL), le Pôle métropolitain, l'Établissement public de l'ouest Rhône-Alpes (EPORA),
- le 2<sup>ème</sup> collège regroupe les communes, les communautés de communes, les communautés d'agglomération et les syndicats mixtes de SCoT des territoires de l'aire métropolitaine lyonnaise (hors agglomération lyonnaise, au sens du SEPAL),

- le 3<sup>ème</sup> collège regroupe (hors membres de droit) les communes et communautés de communes de l'agglomération lyonnaise, les syndicats mixtes hors SCoT, les établissements publics spécialisés, les chambres consulaires et toutes les autres personnes morales de droit public qui contribuent directement ou indirectement à l'aménagement et au développement de l'aire métropolitaine lyonnaise.

L'assemblée générale est composée de 66 représentants, dont 20 siégeant pour le compte de la Métropole. Il incombe à chaque membre de l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise de désigner ses représentants à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration de l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise est composé de 24 membres issus des 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> collèges de l'assemblée générale de l'association. La Métropole dispose de 6 sièges au sein du conseil d'administration. Les élus du conseil d'administration sont obligatoirement choisis parmi les membres représentants de l'assemblée générale.

Par délibération du Conseil n° 2020-0064 du 27 juillet 2020, la Métropole a désigné ses représentants, pour la durée du mandat, au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise :

Titulaires
1 - Béatrice VESSILLER
2 - Jean-Charles KOHLHAAS
3 - Jérémy CAMUS
4 - Valérie ROCHE
5 - Hélène DROMAIN
6 - Valentin LUNGENSTRASS
7 - Fabien BAGNON
8 - Laurence FRETU-PERRIER
9 - Claire BROSSAUD
10 - Sylvain GODINOT
11 - Renaud PAYRE
12 - Christiane CHARNAY
13 - Idir BOUMERTIT
14 - Gérard COLLOMB
15 - Marc GRIVEL
16 - Michel LE FAOU
17 - Sandrine CHADIER
18 - Lionel LASSAGNE
19 - Véronique SARSELLI
20 - Julien SMATI

Madame Claire Brossaud ayant fait part de son souhait de ne plus siéger, il est proposé au Conseil de désigner un représentant titulaire pour pourvoir le poste ainsi vacant au sein de l'assemblée générale de l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

Vu l'accord unanime du Conseil pour ne pas procéder à un vote à bulletin secret en application de l'article L 3631-7 du code général des collectivités territoriales ;

**DELIBERE**

**Désigne** Mme Joëlle SECHAUD en tant que titulaire pour représenter la Métropole, pour la durée du mandat en cours, au sein de l'assemblée générale de l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 27 janvier 2021.**